



Succession - Décès d'un héritier

Par David L7

Bonjour,

Dans le contexte d'une succession l'un des 3 héritiers est décédé sans femme ni enfant.

Il faut donc régler cette succession. Sauf que la s?ur de cet héritier qui occupe le bien immobilier à partager, ne veut pas fournir les éléments pour régler la succession de son frère.

De ce fait, la succession initiale est en suspens.

Pour aller plus loin, une connivence entre l'étude et ma s?ur me semble probable. En effet il y a une somme chez le notaire qui y est bloquée et donc travaille pour lui. Ma s?ur elle peut occuper le bien ad vitam eternam sans rien payer.

Il y a d'autres preuves de cette partialité (recel de bijoux, non-accès à l'inventaire complet de la succession)

Il y a t'il un recours par rapport à cette impasse ?

Merci d'un retour